

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Préavis N° 03/2016

Demande de crédit de CHF 162'000.-- TTC, pour la réhabilitation des collecteurs « Bochat, N° 29 » et « Chigny, N° 30 » situés sur la Commune de Chigny, dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bachmann Michel, Vaux-sur-Morges
Fiechter Jean-Luc, Clarmont
Lüthi Jonathan, Yens
Piguet Edmond, Vufflens-le-Château
Henriod Philippe, Vufflens-le-Château, Président-rapporteur

s'est réunie le jeudi 12 mai 2016 à 18 heures dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Jean-Jacques Aubert, membre du Comité de direction, Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir, présenter le préavis, répondre à nos nombreuses questions de façon satisfaisante et nous les en remercions.

Constat et technique

Ces canalisations ERM ont été posées au début des années 70 dans le cadre de la mise en séparatif de la Commune de Chigny ainsi que de la création de la station d'épuration de l'ERM. Il s'agit de canalisations PVC de diamètres 250 et 300 mm.

Deux tronçons mesurant respectivement 176 et 245 m présentent des défauts majeurs tels que déformations horizontales et branchements mal exécutés.

Un troisième tronçon long de 244 m comprend une cassure au niveau d'un coude, avec effondrement et présence de racines, ainsi que quelques défauts ponctuels (branchements mal façonnés, fissures/éclats).

Le collecteur a été détourné et reconstruit sur 45 m en 2005 en vue du développement de la parcelle N° 34. Il ne présente pas de défauts sur cette partie.

Les travaux faisant partie de l'objet de ce préavis visent à remettre en bon état l'ensemble des collecteurs ERM « Bochat N° 29 » et « Chigny N° 30 » par un chemisage au moyen d'une gaine en résine polyester d'une épaisseur de 5 mm.

Coût des travaux et financement

Le coût estimé des travaux, basé sur le devis d'une entreprise spécialisée rentré en avril 2016, revient à CHF 162'000.-- TTC.

Subvention cantonale

Aucun subventionnement cantonal n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15% de l'ERM par un prélèvement sur le « Fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée, soit un montant de CHF 24'300.--.

Répartition entre les Communes

L'ouvrage étant à la charge de la seule Commune de Chigny, l'intégralité du montant de CHF 137'700.-- lui incombe.

Amortissement

La Commune de Chigny a décidé d'amortir le montant de CHF 137'700.-- en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2017.

Remarques

La réfection des collecteurs précités est classée en priorité urgente dans le plan des investissements de l'Association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la Région Morgienne, soit à réaliser dans une période de 1 à 2 ans.

Préavis de la Commission

Après discussion, la Commission a approuvé la demande du Comité de direction et, à l'unanimité, est favorable à l'octroi du crédit demandé.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 03/2016 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 162'000.-- TTC** pour la réhabilitation des collecteurs « Bochat, N° 29 » et « Chigny, N° 30 » situés sur la Commune de Chigny, dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM,

2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, jusqu'à hauteur du crédit accordé.

Au nom de la Commission
Le Président-rapporteur

Vufflens-le-Château, le 17 mai 2016

Philippe Henriod